

REDLINE COMMUNICATIONS LITIGE EN MATIÈRE DE VALEURS MOBILIÈRES
Cour supérieure de justice de l'Ontario, N° de dossier du greffe : 2198/10 CP
FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION ET DE QUITTANCE

I. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

1. **Pour recouvrer les montants qui vous sont dus à titre de membre du groupe de recours collectif selon les réclamations que vous avez déposées dans l'affaire *Nor-Dor Developments Limited & Deborah Bozh c. Redline Communications Group Inc., et al*, N° de dossier du greffe 2198/10 CP, vous devez remplir et signer à la page 6 le présent formulaire de preuve de réclamation et de quittance (« Formulaire de réclamation »).** Si vous n'envoyez pas votre Formulaire de réclamation à la bonne adresse (telle qu'indiquée dans le paragraphe 4 ci-dessous), votre réclamation pourrait être rejetée et vous pourriez être exclu de toute action de recouvrement du fonds de règlement établi dans le cadre du règlement proposé pour le litige.
2. Un formulaire de réclamation distinct doit être déposé pour chaque compte dans lequel étaient détenues des actions ordinaires de Redline Communications Group, Inc. et de Redline Communications, Inc. (« RDL »).
3. Toutefois, le fait de déposer un formulaire de réclamation ne garantit pas que vous recevrez une partie du produit du règlement de ce litige.
4. **ENVOYEZ PAR LA POSTE VOTRE FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION ET DE QUITTANCE DÛMENT REMPLI AU PLUS TARD LE 5 MARS 2012 (LE CACHET DE LA POSTE ATTESTANT DE LA DATE D'ENVOI) À L'ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS, À L'ADRESSE SUIVANTE :**

Litige en valeurs mobilières Redline, Administrateur des réclamations, Case postale 3355, London (Ontario) N6A 4K3

Si vous N'ÊTES PAS membre du groupe de recours collectif, selon la définition se trouvant dans l'Entente de règlement en date du 6 septembre 2011 (« Entente de règlement »), NE DÉPOSEZ PAS de formulaire de réclamation.

Si vous faites partie du groupe de recours collectif, vous êtes lié par les modalités de tout jugement rendu dans le cadre de ce litige, QUE VOUS AYEZ DÉPOSÉ UN FORMULAIRE DE RÉCLAMATION OU NON, à moins que vous vous soyez déjà prévalu de l'option de non-participation au recours collectif.

II. DÉFINITIONS

1. « Groupe de recours collectif » ou « Membre du groupe de recours collectif » désigne toute personne s'étant procuré des actions admissibles, sauf les personnes exclues ou les personnes s'étant prévaluées de l'option de non-participation.
2. « Période de recours » désigne la période du 6 décembre 2006 au 15 mars 2010 inclusivement.
3. « Défendeurs » désigne Redline Communications Group Inc., Redline Communications, Inc., Thomas Hearne, Nancy Orr, Majed Sifri, Mahesh Vaidya, Philippe De Gaspé Beaubien III, Timothy Dibble, Mihnea Moldoveanu, David Andrews et KPMG LLP, soit les défendeurs dans le cadre de l'action.
4. « Personnes exclues » désigne les défendeurs ainsi que les filiales, dirigeants, administrateurs, sociétés affiliées, représentants légaux, héritiers, prédécesseurs, successeurs et cessionnaires, actuels et anciens, de Redline. Le terme désigne également tout membre des familles des défendeurs individuels ainsi que toute entité dans laquelle n'importe lequel d'entre-eux détient ou a détenu des intérêts majoritaires légaux ou de fait.
5. « Personne s'étant prévaluée de l'option de non-participation » désigne toute personne qui ferait autrement partie du groupe de recours collectif si elle ne s'était pas prévaluée de l'option de non-participation.
6. « Réclamations quittancées » (ou « Réclamation quittancée » au singulier) désigne l'ensemble des réclamations, demandes, actions, poursuites, causes d'action, qu'elles soient de nature collective, individuelle ou de toute autre nature, et qu'elles soient personnelles ou subrogées, dommages-intérêts, le cas échéant, et dettes de toute nature, y compris les intérêts, coûts, dépenses, dépenses administratives, pénalités, honoraires d'avocats du recours collectif et autres honoraires d'avocats, qu'ils soient connus, inconnus, soupçonnés ou non, du point de vue du droit, des lois ou en équité que n'importe laquelle des entités donnant quittance détenaient, détiennent ou pourraient détenir, que ce soit directement, indirectement, de façon dérivative ou de toute autre façon, relativement aux entités quittancées qui pourraient se rapporter à l'achat, la vente, l'établissement de prix, le marketing ou la distribution d'actions admissibles durant la période de recours ou à toute représentation faite par les entités quittancées durant la période de recours à quiconque concernant Redline, ses activités commerciales ou les actions admissibles, ou relativement à toute conduite alléguée (ou qui pourrait être alléguée) dans le cadre du recours, y compris, sans s'y limiter, toute réclamation qui a été émise, qui aurait été émise ou qui pourrait avoir été émise par suite de l'achat d'actions admissibles dans la période de recours.
7. « Entités quittancées » désigne les défendeurs et leurs assureurs (y compris, sans toutefois s'y limiter, l'Assureur), leurs sociétés affiliées, filiales et partenariats associés (y compris, sans toutefois s'y limiter, KPMG International et ses firmes membres) individuels, actuels et anciens, ainsi que tous leurs anciens et actuels administrateurs, dirigeants, partenaires, employés, fiduciaires, employés, consultants, souscripteurs, conseillers, avocats,

représentants, successeurs, cessionnaires, héritiers, exécuteurs, gestionnaires, successeurs et cessionnaires.

8. « Entités donnant quittance » désigne, solidairement, les demandeurs, les membres du groupe de recours collectif (excluant les personnes s'étant prévaluées du droit de non-participation), y compris toute personne ayant un intérêt légal ou bénéficiaire dans les actions admissibles achetées ou acquises par les membres du groupe de recours collectif ainsi que leurs anciens et actuels administrateurs, dirigeants, employés, agents, fiduciaires, employés, consultants, souscripteurs, conseillers, représentants, héritiers, exécuteurs, avocats, directeurs, gardiens, fiduciaires testamentaires, successeurs, cessionnaires, selon le cas.

III. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

1. Si vous déteniez ou aviez acquis des actions ordinaires de Redline et que les certificats étaient à votre nom, vous en étiez l'acquéreur bénéficiaire et l'acquéreur inscrit au dossier. Toutefois, si les certificats étaient au nom d'une tierce partie, tel qu'un prête-nom ou une firme de courtage, vous en étiez l'acheteur bénéficiaire, mais la tierce partie en question en était l'acheteur inscrit au dossier.
2. Utilisez la partie I de ce formulaire intitulée « Identification du demandeur » pour identifier chaque acheteur ou acquéreur inscrit au dossier. De plus, si vous N'ÉTIEZ PAS le propriétaire bénéficiaire et que vous déposez une réclamation pour le compte du propriétaire bénéficiaire, veuillez remplir le champ « Fiduciaire/Gestionnaire des Biens/Prête-nom/Nom du propriétaire inscrit au dossier » de la partie I de la section « Identification du demandeur » à la première page du formulaire de réclamation. LA RÉCLAMATION DOIT ÊTRE DÉPOSÉE PAR LES PROPRIÉTAIRES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS OU PAR LE REPRÉSENTANT LÉGAL DES PROPRIÉTAIRES D' ACTIONS ORDINAIRES DE REDLINE QUE VISE LA PRÉSENTE RÉCLAMATION.
3. Tous les copropriétaires doivent signer ce formulaire de réclamation. Tous les liquidateurs, administrateurs, tuteurs, conservateurs et fiduciaires doivent remplir ce formulaire et le signer au nom des personnes qu'ils représentent, joindre une preuve d'autorisation et indiquer leurs titres et leurs fonctions. Le numéro d'assurance sociale, le numéro d'entreprise ou tout autre identifiant fiscal ainsi que le numéro de téléphone de l'acheteur bénéficiaire peuvent être utilisés à des fins de vérification de la réclamation. Le défaut de fournir les renseignements précités pourrait retarder le processus de vérification de votre réclamation ou entraîner son rejet.

IV. FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

1. Vous pouvez déposer votre Formulaire de réclamation auprès de l'Administrateur des réclamations en le lui postant dans les délais prescrits (voir l'adresse dans la première partie de ces instructions).
2. Un formulaire de réclamation distinct doit être déposé pour chaque compte dans lequel des actions ordinaires de Redline étaient détenues.
3. Vous devez fournir tous les renseignements demandés en ce qui concerne **tous** vos achats ou acquisitions d'actions ordinaires de Redline effectués à n'importe quel moment entre le 6 décembre 2006 et le 15 mars 2010 inclusivement (la « Période de recours »). Si vos actions ont été négociées à la Bourse de Toronto, vous devez également fournir **tous** les renseignements demandés relativement aux actions ordinaires de Redline que vous déteniez à la fermeture des marchés le 24 octobre 2007 et le 30 mars 2010 respectivement. Si vos actions ont été négociées au Alternative Investment Market (« AIM ») de la Bourse de Londres, vous devez fournir tous les renseignements demandés relativement à **toutes** les actions ordinaires de Redline que vous déteniez à la fermeture des marchés le 5 décembre 2006, le 2 janvier 2009 et le 30 mars 2010.
4. Indiquez chaque transaction effectuée durant la Période de recours séparément et par ordre chronologique selon la date de transaction, en commençant par la plus ancienne. Vous devez fournir avec précision le jour, le mois et l'année de chacune des transactions de votre liste.
5. Les confirmations de courtiers ou toute autre documentation portant sur vos transactions relatives à des actions ordinaires de Redline doivent être jointes à votre réclamation.
6. Les demandes susmentionnées ont pour objectif de fournir le minimum de renseignements nécessaires au traitement de la plupart des réclamations. L'Administrateur des réclamations peut vous demander des renseignements supplémentaires afin d'être en mesure de calculer vos pertes de manière fiable et efficace. Dans certains cas où l'Administrateur des réclamations est incapable d'effectuer le calcul correctement ou de le faire à un coût raisonnable pour le Groupe de recours collectif compte tenu des renseignements fournis, il pourrait accepter la réclamation de façon conditionnelle en attendant de recevoir des renseignements supplémentaires.
7. AVIS AU SUJET DES FICHIERS ÉLECTRONIQUES : certains demandeurs ayant un grand nombre de transactions peuvent demander, ou se voir demander, de fournir les renseignements concernant leurs transactions dans un seul et unique fichier informatique. Si vous désirez déposer un lot de réclamations par fichier électronique, veuillez communiquer avec l'Administrateur des réclamations, au 1-866-432-5534 ou par courriel, à : redline@nptricepoint.com.

Pour l'usage exclusif du bureau

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE DE L'ONTARIO
Nor-Dor Developments contre
Redline Communications Group Inc., et coll.
N° de dossier de la cour 2198/10CP

**FORMULAIRE DE RÉCLAMATION
ET DE LIBÉRATION**

**Veillez dactylographier ou écrire en caractères
d'imprimerie dans les cases ci-dessous**
N'utilisez **PAS** de stylo à l'encre rouge,
de crayon ou d'agrafes

**Doit être oblitéré
au plus tard le
5 mars, 2012**

REDLINE

SECTION I. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom	Initiale	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom (cobénéficiaire effectif)		Prénom (cobénéficiaire effectif)
<input type="text"/>		<input type="text"/>
<input type="radio"/> REER <input type="radio"/> FERR <input type="radio"/> REEE <input type="radio"/> Fiducie <input type="radio"/> Copropriété <input type="radio"/> Employé <input type="radio"/> Particulier <input type="radio"/> Autre _____ (préciser)		
Nom de la société (propriétaire réel – si le demandeur n'est pas un particulier) ou Nom du dépositaire		
<input type="text"/>		
Fiduciaire/Administrateur d'actifs/Propriétaire apparent/Nom du propriétaire inscrit aux registres (si différent du propriétaire réel susmentionné)		
<input type="text"/>		
N° de compte/N° de Fonds (non requis pour les déclarants individuels)		
<input type="text"/>		

Numéro d'assurance sociale	Numéro d'entreprise	ou tout autre identifiant fiscal
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	ou	
Numéro de téléphone (travail)	Numéro de téléphone (maison)	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Courriel		
<input type="text"/>		

RENSEIGNEMENTS POUR LA CORRESPONDANCE

Adresse		
<input type="text"/>		
Adresse		
<input type="text"/>		
Ville	État	Code postal
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Province	Code postal	Nom du pays/abréviation
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

POUR LE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS	OB <input type="text"/>	CB <input type="text"/>	<input type="radio"/> ATP <input type="radio"/> KE	<input type="radio"/> BE <input type="radio"/> DR <input type="radio"/> EM	<input type="radio"/> FL <input type="radio"/> ME <input type="radio"/> ND	<input type="radio"/> OP <input type="radio"/> RE <input type="radio"/> SH	J J / M M / A A A A	POUR LE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS
-------------------------------------	-------------------------	-------------------------	---	--	--	--	---------------------	-------------------------------------



SECTION III. TRANSACTIONS SUR LES ACTIONS ORDINAIRES REDLINE

ÉCHANGÉES À LA BOURSE DE LONDRES « AIM »

Preuve en pièce jointe?

A. Nombre d'actions ordinaires Redline détenues à la clôture du marché le 5 décembre 2006 :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

O
 N

B. Nombre d'actions ordinaires Redline en livres sterling achetées ou acquises entre le 6 décembre 2006 et le 2 janvier 2009, inclusivement :

ACHATS

	Date(s) des achats (par ordre chronologique)	Nombre d'actions ordinaires Redline achetées ou acquises	Prix total des achats ou des acquisitions (GBP £) y compris les commissions <i>Veillez arrondir à la livre la plus proche</i>	Preuve d'achat en pièce jointe?
1.	J J / M M / A A A A		£	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
2.	J J / M M / A A A A		£	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
3.	J J / M M / A A A A		£	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
4.	J J / M M / A A A A		£	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
5.	J J / M M / A A A A		£	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
6.	J J / M M / A A A A		£	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N

C. Actions ordinaires Redline en livres sterling vendues entre le 6 décembre 2006 et le 30 mars 2010, inclusivement :

VENTES

	Date(s) des ventes (par ordre chronologique)	Nombre d'actions ordinaires Redline vendues	Prix de vente total (GBP £) sans que soient déduites les commissions <i>Veillez arrondir à la livre la plus proche</i>	Preuve de vente en pièce jointe?
1.	J J / M M / A A A A		£	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
2.	J J / M M / A A A A		£	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
3.	J J / M M / A A A A		£	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
4.	J J / M M / A A A A		£	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
5.	J J / M M / A A A A		£	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
6.	J J / M M / A A A A		£	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N

Preuve en pièce jointe?

D. Nombre d'actions ordinaires Redline détenues à la clôture des marchés le 2 janvier 2009 :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

O
 N

Preuve en pièce jointe?

E. Nombre d'actions ordinaires Redline détenues à la clôture des marchés le 30 mars 2010 :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

O
 N

*Si vous manquez d'espace, ajoutez des pages supplémentaires (de même format que ci-dessus).
Signez et inscrivez votre nom en caractères d'imprimerie sur chacune des pages supplémentaires.*

VOUS DEVEZ LIRE ET SIGNER LA DÉCHARGE À LA PAGE 4. LE REFUS DE SIGNER LE FORMULAIRE DE DÉCHARGE POURRAIT ENTRAÎNER DES RETARDS DE TRAITEMENT OU LE REJET DE VOTRE RÉCLAMATION.



SECTION IV. DÉCLARATION ET DÉCHARGE

Je (Nous) déclare (déclarons), sous peine de parjure, et au meilleur de ma (notre) connaissance, information et croyance, que les renseignements inscrits sur ce formulaire de réclamation sont véridiques, exacts et complets.

Je (nous) déclare (déclarons) que je (nous) vous ai (vous avons) divulgué tous mes (nos) actifs et toutes mes (nos) transactions d'achat et de vente d'actions ordinaires de Redline pour les périodes identifiées dans le présent formulaire de réclamation.

Je (Nous) déclare (déclarons) également que je (nous) ne suis (sommés) pas une Personne exclue ou des Personnes exclues (tel que défini dans l'Avis).

Je (Nous) et mes (nos) représentants personnels, agents, héritiers, exécuteurs, administrateurs, fiduciaires, bénéficiaires, membres et contributeurs actuels et anciens du régime des employés, successeurs, ayants droit et toute personne qu'ils représentent relativement aux actions Redline achetées ou autrement acquises durant la Période du recours ou aux Réclamations réglées (tel que défini dans l'Entente de règlement), libère et décharge, par les présentes, les Parties libérées (tel que défini dans l'Entente de règlement) et reconnais (reconnaissons) que je (nous) ne pourrai (pourrons) pas poursuivre, continuer de poursuivre ni faire partie d'une poursuite différente contre les Parties libérées à l'égard des Réclamations réglées. À condition, toutefois, que cette décharge n'ait de force ou d'effet à moins que et jusqu'à ce que la date d'Entrée en vigueur (tel que défini dans l'Entente de règlement) soit passée.

Je (Nous) reconnais (reconnaissons) et accepte (acceptons) que l'Administrateur des réclamations puisse divulguer aux Tribunaux et aux avocats des parties aux Recours tous les renseignements liés à ma (notre) réclamation.

Signé ce _____ jour de _____ à _____
(Mois/Année) (Ville/Province/Pays)

(Signature)

(Signature)

(Dactylographier ou écrire votre nom en caractères d'imprimerie ici)

(Dactylographier ou écrire votre nom en caractères d'imprimerie ici)

(Titre de la (des) personne(s) qui signe(nt), p. ex., Acquéreur
bénéficiaire ou Acquéreur, Exécuteur ou Administrateur)

Preuve de l'autorisation pour soumettre
une pièce jointe à la présente? O N

(Titre de la (des) personne(s) qui signe(nt), p. ex., Acquéreur
bénéficiaire ou Acquéreur, Exécuteur ou Administrateur)

Preuve de l'autorisation pour soumettre
une pièce jointe à la présente? O N

LE TRAITEMENT ADÉQUAT DES RÉCLAMATIONS PREND UN CERTAIN TEMPS. NOUS VOUS REMERCIONS D'ÊTRE PATIENT.

Liste aide-mémoire :

1. Veuillez signer la décharge et la déclaration ci-dessus.
2. N'oubliez pas de joindre vos pièces justificatives, si celles-ci sont disponibles.
3. N'envoyez pas les certificats d'actions originaux.
4. Conservez une copie du formulaire de réclamation et de vos pièces justificatives.

5. L'administrateur des réclamations accusera réception de votre formulaire de réclamation et décharge par courriel postale ou courriel dans 60 jours. Votre formulaire de réclamation et décharge n'est pas considéré comme entièrement déposé jusqu'à ce que vous receviez confirmation. Si vous n'avez pas reçu une confirmation dans les 60 jours, s'il vous plaît appelez l'administrateur des réclamations sans frais au 1 866 432-5534.
6. Si vous déménagez, veuillez envoyer votre nouvelle adresse à l'Administrateur des réclamations.

SECTION V. DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

Tous les renseignements fournis par le Demandeur sont recueillis, utilisés et conservés par l'Administrateur et par les Avocats du groupe en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) aux fins de l'administration de l'Entente de règlement de Redline Inc., y compris l'évaluation de l'admissibilité du Demandeur en vertu de l'Entente de règlement. Les renseignements fournis par le Demandeur sont strictement confidentiels et ne seront pas divulgués sans le consentement explicite et écrit du Demandeur, sauf en conformité avec l'Entente de règlement de Redline Inc.

« Avocats du groupe » est défini comme étant Siskinds LLP de London, Ontario.

L'« Administrateur » est défini comme étant NPT RicePoint Class Action Services Inc. de London, Ontario, et Gilardi & Co, LLC de San Rafael, Californie.

